

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09/2020

En date du 2 novembre 2020

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2020

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, J. FOURNIER Adjoints.
en exercice : **15** L. WALCKIERS, M.GAUDÉ, J-V. PICHER, L. RISSE, M-C SCARBOLO,
S. BEHRENDT, J. GEILLON, M. NETELENBOS, L. RISSE-MICHON.

Nombre de membres :
présents : **12** **Absents excusés** : M-N BIDON pouvoir à M.GAUDÉ, D. LOPES
pouvoir à J. GEILLON, S.CHAVAZ

Mm L. RISSE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire a débuté la séance du conseil municipal en rendant un hommage à Samuel Paty. A travers cet hommage, ce sont les valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité qui sont affirmées.
Une minute de silence est observée.

Le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1 – Urbanisme

- Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO
24/09/2020	DP 00139720B0026	BALLON Vincent	Parcelles AC 105, AC 47 526 Route de la Mairie Alignement et pose de fenêtres de toit	24/09/2020 TACITE au 24/10/2020
07/10/2020	DP 00139720B0027	RISSE DESBIOLLES Colette	Parcelles AC 147, AC 148 174 Route de la Douane Division en vue de constuire	07/10/2020 FAVORABLE le 16/10/2020
06/10/2020	PC 00139718B0010 M02	BOURGADE Benoît	Parcelle AC 163 499 Chemin de la Craz Supression de deux fenêtres de toit	12/10/2020 FAVORABLE le 16/10/2020

- Constitution d'un acte notarial de servitude de passage, parcelle AC 128 « les Courtonnes »(Délib 2020-11-01)

Madame le Maire expose au conseil municipal que Maître Fabien BRUGO, notaire associé de la société « NOTA FRONTIERE » titulaire d'un office notarial sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur le domaine privé communal (parcelle AC128, « les Courtonnes »).

Il s'agit de la voirie actuellement existante. Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement les parcelles de l'ensemble immobilier « les Courtonnes ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune AC128 au profit des parcelles de l'ensemble immobilier « les Courtonnes » et autorise le maire à signer l'acte correspondant.

2 – Travaux

- Point sur les travaux et projets en cours

Les Passereaux : le devis a été validé, les travaux devraient débuter courant novembre par le bâtiment 235. Un courrier sera adressé à chaque locataire pour information sur le déroulement de cette rénovation.

Route de Divonne : En vue d'une sécurisation de cette route, le Département a été mandaté pour une étude de la circulation, en parallèle la commune a installé un radar pédagogique pour compléter les mesures du Département.

Route de la Douane : les espaces verts devrait être réalisés courant novembre.

3 – Finance

- Appartement ancienne Douane

Loyer (Délib D2020-11-02)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail établi par la commune pour la location du logement de 113.30 m² situé au premier étage et second étage du bâtiment de l'ancienne douane. Comme prévu dans le bail, le montant de la location est revu chaque année au 1er novembre en fonction de la variation de l'Indice de révision des loyers du 3ème trimestre de l'année (IRL).

- Indice 3ème Trim. 20 - Dernier Indice applicable : **130,59** (Indice précédent : 3ème trimestre 2019 : 129,99).

A dater du 1^{er} novembre 2020 le loyer à appliquer sera de

$$345.03 \text{ €} * 130.59 / 129.99 = \mathbf{346.62\text{€}/mois} \quad (\text{loyer précédent : } 345.03 \text{ €})$$

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal vote le montant du loyer à appliquer à l'appartement du premier étage du bâtiment de l'ancienne douane, avec effet au 01.11.2020 à 346.62 €/mois.

Charges locatives (Délib D2020-11-03)

Madame le Maire présente l'état des charges pour la période du 1.11.2019 au 31.10.2020 pour l'appartement du premier et second étage du bâtiment de l'ancienne douane : total de charges

générales à imputer au locataire : **2 322.45 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide que pour la période du 1.11.2020 au 31.10.2021 la provision pour charges sera fixée à **200.00€/mois**.

Régularisation des charges 1.11.2019 au 31.10.2020 (Délib D2020-11-04)

Mme le Maire rappelle la délibération N° D2019-11-03 du 13 novembre 2019 détaillant la provision pour charges du 1.11.2019 au 31.10.2020 puis la délibération N° D2020-11-03 du 2 novembre 2020 détaillant le total des charges générales réelles à imputer au locataire du bâtiment de l'ancienne douane, pour la période du 1.11.2019 au 31.10.2020.

Compte-tenu des charges prévisionnelles imputées sur les loyers du 1.11.2019 au 31.10.2020 et des charges locatives réelles, la régularisation suivante sera effectuée :

Locataire	surf logement (SF)	Total charges prélevées	Total charges réelles	Total à régulariser (TAR)
M. Dominique STACCHETTI	113.30 m ²	2 508.00 €	2 322.45 €	-185.55 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la régularisation des charges.

Le locataire recevra le détail des charges pour les deux exercices concernés.

- Adhésion au dispositif Réseau Départemental d'Alarme (Délib 2020-11-05)

La commune de Sauvigny dispose d'un corps communal de sapeurs-pompier. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompier sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de Sauvigny, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompier, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2020, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompier en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

Considérant que le CPINI de Sauvigny compte neuf sapeurs-pompier en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont deux sapeurs-pompier en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompier de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de 9-2=7

Il est proposé au conseil municipal de :

APPROUVER l'adhésion de la commune de SAUVERNY au Réseau Départemental d'Alarme (RDA) ;
APPROUVER la convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle concernant le corps communal de sapeurs-pompiers de Sauverny ;
AUTORISER Madame le maire à signer la convention annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord sur tous les points énoncés plus haut.

- Adhésion au service de Conseil en Énergie Partagée du SIEA (*Délib 2020-11-06*)

Madame le Maire expose que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service de Conseil en Énergie Partagée. Ce service permet de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En effet, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs nationaux et internationaux, le SIEA s'engage à accompagner et aider ses communes adhérentes à maîtriser leurs consommations énergétiques, à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations et à développer les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier du service de Conseil en Énergie Partagée a été mise en place par le SIEA et doit être signée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte** d'adhérer au service CEP du SIEA tel que défini dans la convention d'adhésion ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service CEP du SIEA.

4 – Personnels

- Adhésion à un contrat d'assurance collective (*Délib 2020-11-07*)

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 03 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1er janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme et les services du Centre de gestion sont en mesure de vous faire part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux 3 ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Le marché passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021, à 00h00.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- **INSCRIT** au budget la dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2021 et suivantes.

5 – Scolaire & périscolaire

La rentrée des vacances de la Toussaint a débuté par un hommage à Samuel Paty. Le port du masque est désormais obligatoire pour tous les élèves dès 6 ans même dans la cour. Les gestes barrières sont respectés, tout est mis en place pour garantir au maximum la sécurité des adultes et des enfants dans l'école.

Frédéric Dérouet et Yannick Lavigne, alterneront les semaines pour effectuer le service à la cantine pour pallier l'absence de Sylvie Prévot (en arrêt maladie).

6 – Domaine & Patrimoine

La commune a fait l'acquisition du bâtiment de la Douane en 2013. Depuis plusieurs années, les élus travaillent sur des projets qui n'ont jamais pu aboutir pour diverses raisons (faisabilité, budget,...) Le projet actuel serait de confier l'ensemble du bâtiment à l'Accueil Gessien qui prendrait en charge la réfection du rez de chaussée, dans un premier temps, afin de réaliser un appartement d'hébergement d'urgence. Un projet de bail emphytéotique est actuellement à l'étude.

7 – Conseil & commissions Communautaire

L'Agglomération du Pays de Gex revoit son fonctionnement afin de mettre en place un accès pour les comptes rendus des commissions et les procès verbaux des conseils communautaires. On retrouve déjà des informations sur leur site : paysdegexagglo.fr

Les procès verbaux sont également à disposition en version papier à la mairie.

8 – Conférence Intercommunale des Maires

Madame le Maire s'assure que l'ensemble des membres a bien reçu le document relatif cette conférence remis avec la note de synthèse de la réunion de ce jour. Les membres valident la bonne réception et n'ont pas de questions.

9 – Divers

11 novembre : la cérémonie se déroulera avec les élus et les pompiers uniquement.

Jardins familiaux : un point sera fait suite aux retours des enquêtes menées par M. Gaudé.

Mercredi des associations : compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des protocoles à respecter, ce projet est mis en suspens.

Forum vert : celui prévu en date du 12 novembre, sur l'isolation, est reporté en 2021.

Fusion avec Versonnex : une rencontre entre les équipes d'élus des deux communes a eu lieu en octobre pour débiter l'étude de ce projet.

La Cure : recherche d'un projet, l'objectif étant de réaliser un lieu de convivialité, de service à la population. Un appel à la population sera lancé dans le prochain bulletin municipal.

Bulletin municipal : volonté de maintenir l'édition de cette fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 7 décembre 2020 à 18h30.